Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260709-102_2026A-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 3 juillet 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Ayant donné procuration : 5
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; Y. LUCAS ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; S. SALAUN ; K-H. HILLION ; M. LE CORRE
Procurations : J-F. BOUGET à A. FOURNIS BEYOU ; C. BAUFRETON à K-H. HILLION ; M-L. HINRY à Y. LE BRIGANT ; F. LEON à B. PRIGENT ; M-N. CARLO à A. LE GALL
Absents : L. L'HAVEANT ; P. PETIBON
Secrétaire de séance : A. FOURNIS BEYOU

N°102-2026

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

M. le Maire informe l'assemblée qu'avec le renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.
Dans le cadre de ses missions, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :
- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

M. le Maire propose de nommer à ce poste M. LEON Frederic, qui a déjà délégation pour tout ce qui concerne la sécurité sur la commune (Dossiers sécurité des ERP notamment) et qui se trouve être, par ailleurs, pompier volontaire connaissant donc bien ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la désignation de M. Frederic LEON comme correspondant incendie et secours pour la commune de Plestin-les-Grèves
PRECISE que la présente délibération ainsi que les coordonnées de M. LEON seront transmises au SDIS 22
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
A. FOURNIS-BEYOU,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES